

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juin 2026

PROTÉGER LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE
- (N° 2835)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
Mme Yadan

à l'amendement n° 181 du Gouvernement

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.